

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF779

présenté par
M. Bigot et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Aide publique au développement »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.